

NAO-2009

Dernière mise à jour : 01-01-2010

Les NAO 2009 seront l'occasion de faire le point sur la bonne santé financière de l'entreprise et les incidences de la crise financière sur les salariés et plus particulièrement les bas salaires.

Le mode de répartition des richesses générées par le travail de chacun et la Responsabilité Sociale de l'entreprise seront également évoqués.

Les objectifs ambitieux de la société, la motivation des salariés, les surcharges et les conditions de travail, les embauches devront être abordés.

3 rencontres minimum seront consacrées à ces différents thèmes et, espérons le, bien d'autres encore !...

Cette année, nos revendications NAO porteront exclusivement sur les augmentations de salaires, les conditions de travail et les embauches.

Le reste de l'année sera riche en négociations diverses : PERCO ou autre système de retraite complémentaire, Accord d'interressement, Droit d'expression des salariés, Emplois des seniors, minima salariaux ... Le tract revendicatif 2009. Compte rendu de la 1ère rencontre du 26 janvier 2009. Cette réunion est en général concernée aux commentaires que peuvent apporter les DS aux documents fournis par le service RH et se termine traditionnellement par la proposition de la Direction. Le climat de cette rencontre fut assez houleux, des désaccords existent concernant les salaires minima, l'avantage SDH concernant le treizième mois, le droit de regard des syndicats sur les salaires ou les augmentations individuelles ... Compte rendu des 2ème et 3ème réunions. Traditionnellement réservées aux propositions et argumentations des syndicats, ces réunions se sont déroulées dans un climat plus serein. Les syndicats CGT, CFDT et CFE CGC ont élaboré une proposition commune en tentant d'être le plus réaliste possible .. Droit de réponse : Commentaires de la Direction suite à la réunion du 11 février. ASSEMBLEE GENERALE DU 26/02/2009 :

En réponse aux commentaires de la Direction, une Assemblée Générale a été organisée le 26 février à 13H en salle Henri COTTE. Nous avons fait le point sur la dernière proposition de la Direction, le contexte économique, et les objectifs fixés aux salariés de l'UES. Les salariés ayant rejeté cette proposition, une pétition a donc été rédigée, signée par 130 salariés et présentée au responsable RH.

Nous avons donc repris les discussions sur des bases différentes. Nous avons pris en compte les éléments qui allaient avoir une influence sur la masse salariale 2009 et par conséquent sur nos rémunérations:

Les NAO 2009 et 2010 ainsi que leur mode de fonctionnement.

La prime de transport SDH-PH.

La nouvelle classification des emplois administratifs.

Les minima salariaux annuels et mensuels ainsi que le treizième mois. ASSEMBLEE GENERALE DU 28/04/2009 :

Une nouvelle assemblée générale a donc été organisée le 28 avril afin de présenter aux salariés présents les dernières avancées obtenues par la négociation. Le dialogue a été très direct puisque nous avons expliqué aux salariés qu'il n'existaient que 2 alternatives à l'issue de cette AG :

L'acceptation des dernières propositions de la Direction et la signature d'un accord.

Le rejet de cette proposition, l'élaboration d'une nouvelle revendication et la préparation d'un conflit assez dur !

Le résultat de nos négociations : (inflation prévue pour 2009 = 0.2 %)

PREVISION DE L'INFLATION 2009 (réalisée le 16/12/2009) Mise en garde : projections uniquement indicatives d'après analyses graphiques.

Gel des augmentations générales

Gel des augmentations individuelles

0.8% d'augmentation = prime d'ancienneté

Suppression de la prime de transport existante et application de la nouvelle prime transport (LFSS 2009).

Augmentation des salaires de bases de 42.60 €; sauf employés immeubles et CODIR.

Augmentations de 35 €; pour les gardiens (soit une augmentation annuelle totale allant de 3.1% à 3.3%)

Augmentations de 20 €; pour les salariés dont le salaire, ancienneté incluse, est < à 1600 €; (Soit une augmentation annuelle totale allant de 2% à 2.3%)

Alignement sur les salaires minima mensuels de la Fédé des ESH (30 à 40 €; > aux minis SDH)

Classification : passage au coef supérieur sur la base des nouveaux minima, le taux d'ancienneté est réintégré après et les 0.8 % appliqués si le salarié ne les a pas déjà perçu.

NAO à venir : passage du mode prévisionnel au mode réel comme dans la plupart des ESH

Un vote à bulletin secret fut organisé et les salariés tranchèrent à 65% en faveur de la solution négociée !

Un accord sera donc signé L'accord 2009.